



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX DE LA BAIE DE PONT MAHE / TRAIT DE PEN BE

Communes de ASSERAC, MESQUER, PIRIAC-SUR-MER
et SAINT-MOLF


Zonage réglementaire

Carte 3/5 - Mesquer 2 / Piriac sur Mer 1
Echelle 1/5 000 (format d'impression A0 paysage)

Version approuvée

Légende

- zone Erc (zone exposée à l'aléa érosion à échéance 100 ans)
- zone BC (zone exposée aux chocs mécaniques liés à la houle ou située en bande de précaution)
- zone R (zone en aléa fort ou très fort pour l'événement Xynthia + 20cm)
- zone r (zone non aménagée en aléa modéré ou faible pour l'événement Xynthia + 20cm)
- zone b (zone aménagée en aléa modéré ou faible pour l'événement Xynthia + 20cm)
- zone R100 (zone non aménagée en aléa fort ou très fort pour l'événement Xynthia + 60cm)
- zone B100 (zone aménagée en aléa fort ou très fort pour l'événement Xynthia + 60cm)
- zone v100 (zone en aléa modéré ou faible pour l'événement Xynthia + 60cm)
- Limite communale



Sources : DDTM44/STR/Prévention des Risques
Fond de carte : DGI_cadastre
© DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
Créé le 18/01/2019